



ANNÉE 2010

7^{ème} séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance du mardi 21 décembre 2010**

L'an deux mille dix, le mardi 21 décembre, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWÉ, LAGARDE, LAOUVEA, LEQUES, LIGÉARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, PASCO*, ROBINEAU, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, FROGIER, GAY, LASNIER, LAZARE, MARTIN, MICHEL, MULIAKAAKA, NATUREL, PABOUTY, REGENT, SALIGA, SAM, VENDEGOU, VITTORI et WAMYTAN.

* Arrivée en cours de séance.

Étaient absents excusés : M. LEROUX.

Procuration de :

M^{me} PASCO* à M. NATUREL.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. GAY, premier vice-président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;
Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. KOLB, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme LESPINASSE, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. SEVERIAN, directeur du développement rural (DDR) ;
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. MALAUSSENA, directeur adjoint de l'éducation (DES) ;
Mme MARTINI, directrice de l'environnement par intérim (DENV) ;
Mme PEIRANO, directrice adjointe de l'équipement ;
M. STOCHLINN, directeur adjoint du patrimoine et des moyens (DPM) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI).

* * *

En ouverture de séance, le président de l'assemblée a demandé deux minutes de silences avant de prononcer un discours en hommage au député Jacques Lafleur.

La reprise des travaux de l'assemblée de province s'est, ensuite, effectuée à 9 heures 45, par l'examen des rapports ci-dessous :

Rapport n°2121-2010/APS : Projet de délibération relatif au budget de la province Sud pour l'exercice 2011.

Le budget de la province Sud, voté en recettes et dépenses par chapitre, est arrêté pour l'exercice 2011 à la somme de cinquante six milliards huit cent quatre vingt-quatre millions cinq cent trente six mille quatre cent quarante cinq (56 884 536 445) francs dont :

- 12 926 976 143 francs en section d'investissement ;
- 43 957 560 302 francs en section de fonctionnement.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS :

Amendement proposé par le président de l'assemblée :

Il est proposé d'affecter au budget primitif en diminution de l'emprunt d'équilibre de 4 milliards de francs, la recette complémentaire de 1,134 milliards de francs perçue par la collectivité, dans le cadre de l'inscription d'une anticipation du résultat au budget de la Nouvelle-Calédonie, d'un montant de 4 milliards de francs liée au redressement fiscal de la SLN.

Cette recette serait répartie à hauteur de 64 millions de francs en section d'investissement (chapitre 927) et de 1,070 milliards de francs en section de fonctionnement (chapitre 970).

Il a, par ailleurs, été proposé, d'une part, d'ajuster les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 25 millions de francs pour la bibliothèque Bernheim sur le chapitre 945 et de 16 millions de francs pour l'Office du tourisme sur le chapitre 961 et, d'autre part, de créer une nouvelle d'autorisation d'engagement de 336 millions de francs pour la participation provinciale au versement de l'aide au logement.

- Adopté à l'unanimité –

Amendements proposés par le groupe Calédonie ensemble :

Il est proposé d'inscrire la somme de 1,134 milliards de francs en recettes de la dotation de la Nouvelle-Calédonie.

Ces crédits permettront de financer un certain nombre d'actions qui font l'objet des amendements suivants :

- augmentation des crédits de paiement dans le domaine du logement social à hauteur de 448,5 millions de francs ;
- rétablir les dotations aux établissements et associations culturels à leur niveau au budget primitif 2010 ;

- abonder les dotations au groupement d'intérêt économique « tourisme Point Sud » de 200 millions de francs et celles de l'Office du tourisme de 20 millions de francs ;
- inscrire 150 millions de francs de crédits de paiement pour l'aide au logement ;
- augmenter les crédits consacrés à l'insertion de 150 millions de francs.

MISE AUX VOIX DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE DELIBERATION AINSI AJUSTEE :

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix) et le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix). (23 voix).*

Se sont abstenus : *Calédonie ensemble (11 voix), le FLNKS (4 voix) et Mme BRIZARD (1 voix). (16 voix).*

- Adopté -

* * *

Rapport n°2204-2010/APS : Projet de délibération fixant les conditions et critères d'attribution des aides financières et d'octroi des garanties d'emprunt de la province Sud.

En application de l'article 183-3 de la loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009, le présent projet de délibération vise à introduire les règles relatives à l'octroi des aides financières ainsi que les conditions d'octroi des garanties d'emprunt. En fixant les conditions et critères minimales d'attribution des aides et d'octroi des garanties, ce projet de délibération s'inscrit dans une démarche qui vise à améliorer la transparence dans l'utilisation des deniers publics.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1465-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°05-2005/APS du 14 avril 2005 relative aux écoles prioritaires de la province Sud.

Il est proposé de rénover le cadre du dispositif des écoles prioritaires de la province Sud, adopté le 14 avril 2005, afin de prendre en compte la réalité du terrain. A ce titre, une étude a été menée en vue de définir de nouveaux critères qui prennent en compte des éléments complémentaires liés aux difficultés rencontrées dans les écoles. Reposant sur des données quantitatives objectives, recentré autour de l'élève et de ses difficultés à l'école, prenant en compte les critères pédagogiques, encadré et évalué par le comité de coordination et de suivi, le dispositif des écoles prioritaires se donne ainsi les moyens de son efficacité, en évoluant vers le qualitatif.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2000-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°19-2001/APS du 26 juillet 2001 relative aux bourses de l'enseignement des premier et second degrés.

Le régime des bourses et aides scolaires de l'enseignement des premier et second degrés actuellement en vigueur est défini par la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001.

La délibération soumise à l'examen de l'assemblée de province vise à :

- prendre en compte la création du Syndicat Mixte des Transport Urbains (SMTU) intégrant le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Transco pour le versement de l'aide au transport journalier ;
- permettre l'attribution de bourses aux élèves intégrés dans les Internats d'Excellence ;
- revaloriser l'allocation spéciale de rentrée scolaire aux boursiers scolarisés en écoles élémentaires de mille francs afin d'intégrer dans cette allocation l'aide à la rentrée aux familles qui était auparavant octroyée par la fourniture d'un cartable.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1911-2010/APS : Projets de délibération accordant la garantie d'emprunt de la province Sud aux contrats de prêts passés par la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM d'AGGLO) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en vue de la réalisation des opérations « Maupiti », « Takutéa 1 », « Arué », « Tikopia », « Takutéa 1 bis », « Takutéa 2 bis », « Bora Bora ».

La garantie de la province Sud est sollicitée pour des compléments d'emprunts sur six opérations des programmes en cours, afin de faire face à des surcoûts budgétaires, et pour une nouvelle opération "Bora Bora". Au total, il s'agit de la mobilisation de six prêts locatifs sociaux Nouvelle-Calédonie (PLS-NC) de 4 222 967 euros (503,934 millions de francs), trois prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI) de 672 034 € (80,195 millions de francs), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de 261 logements.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1771-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 18-2008/APS du 7 mai 2008 instituant un code provincial des aides à l'investissement (secteur maritime).

Dans un souci d'harmonisation des codes maritime et rural, il est proposé d'inclure dans le code maritime certaines dispositions du code rural telles que les dispositions diverses et le dispositif d'aides à la délocalisation. Il convient, par ailleurs, de faire bénéficier de l'aide à l'innovation des projets originaux qui se concrétisent en province Sud mais dont le plan de financement qui s'appuie sur la double défiscalisation, les rend inéligibles à un agrément au titre du code maritime.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2172-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°17-2007/APS relative à l'élevage et à la capture des cervidés en province Sud.

Au cours du comité technique du centre de régulation des gros gibiers (CREG) qui s'est tenu le 19 novembre dernier en présence de tous les acteurs et administrations concernés, il a été proposé de repartir sur un plan de lutte anti-cervidés de cinq ans (2011-2015) comprenant la poursuite des opérations de capture à destination de l'exportation de viande via les élevages. En conséquence, le présent projet de délibération vise à proroger jusqu'au 31 décembre 2015 les captures des cerfs en province Sud régies par le titre II de la délibération n° 17-2007/APS en ses articles 10 et 12.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2208-2010/APS : Projet de délibération autorisant temporairement la commercialisation des produits de la pêche à pied.

Par délibération n° 74-2009/APS du 29 décembre 2009, l'assemblée de la province Sud a adopté un moratoire sur les interdictions de vente des produits issus de la pêche à pied, d'une durée de six mois, destiné à élaborer une réglementation visant à permettre aux « petits pêcheurs » de vendre leur poisson. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de délibération, plusieurs difficultés d'ordre juridique et économique sont apparues et ont nécessité de procéder à une modification plus importante des dispositions relatives à la pêche du code de l'environnement. Le projet de délibération, actuellement en phase finale d'élaboration, ne sera présenté à l'assemblée qu'au cours du premier trimestre 2011. Il est donc proposé de reconduire le moratoire qui avait été adopté.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°1874-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°21-2004/APS du 18 août 2004 portant création de la direction de la culture.

Suite au départ du chef du service administratif et financier de la direction de la culture le 1^{er} juillet 2010, il a été décidé de ne pas le remplacer et de rattacher les bureaux de gestion des moyens et comptable directement à la direction. Il est également proposé d'intégrer le bureau de l'aide aux tournages, actuellement rattaché à la direction du patrimoine et des moyens, au sein de la direction.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2210-2010/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 47-2008/APS du 20 août 2008 fixant l'organisation et les missions de la direction juridique et d'administration générale.

Il est proposé de modifier la délibération qui fixe l'organisation de la DJAG afin de prendre en compte la redéfinition des missions de la direction. En effet, la DJAG n'a plus vocation à exercer d'activité en matière de coopération régionale, l'exécutif ayant souhaité étoffer cette mission et faire assurer directement celle-ci par le cabinet de la présidence, qui aura ainsi la charge de définir une stratégie de la province en ce domaine. Il est, par ailleurs, apparu nécessaire de clarifier d'autres fonctions de la direction. Cette clarification, d'une part, porte sur le regroupement d'activités connexes concernant le courrier et la diffusion des documents institutionnels, qui sont assurées par deux services distincts et d'autre part, vise à spécifier et renforcer les missions du service de la gestion des moyens.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2212-2010/APS : Projet de délibération portant modification des délibérations d'organisation de la direction des ressources humaines, de la direction des finances et de la direction du système d'information de la province Sud.

Le présent projet vise, d'une part, à la mutualisation des affaires administratives et comptables de la DRH, DFI et DSI, toutes trois localisées au sein du même complexe immobilier, l'immeuble « Le Clémenceau » et d'autre part, à la modification des missions du service de gestion du personnel et de la rémunération de la DRH auquel il est proposé de rattacher le suivi et le développement du logiciel de gestion des ressources humaines dénommé « TIARHE ».

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Rapport n°2209-2010/APS : Projet de délibération portant modification du code des débits de boissons.

Ce projet a été retiré de l'ordre du jour pour permettre une consultation plus large des acteurs concernés.

* * *

Rapport n°2191-2010/APS : Projet de délibération relatif au transfert des contrats liés à la gestion des transports suburbains au syndicat mixte des transports urbains.

Par délibération n°30-2010/APS du 12 août 2010, la province Sud avait adhéré au « Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa » (SMTU), en charge de la gestion du transport suburbain à

compter du 1er janvier 2011. Parallèlement à cette adhésion, il convient de transférer au profit du syndicat mixte les droits et obligations que la province détenait dans la cadre de sa mission de transport, laquelle est aujourd'hui dévolue au SMTU.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Modification des désignations au sein d'organismes extérieurs :

A la commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) :

Monsieur Pierre BRETEGNIER est remplacé par **monsieur Gil BRIAL en tant que titulaire** et monsieur Gil BRIAL est remplacé par **madame Cynthia LIGEARD en tant que suppléant**.

- **Adopté** à l'unanimité -

Modification de la composition au sein des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud :

Au sein de la commission du développement rural :

Madame Odette MOINDOU remplace monsieur Roch WAMYTAN.

- **Adopté** à l'unanimité -

* * *

La séance a été levée à 13 heures.

Le Président

Pierre FROGIER